



L'argent placé de ma grand mère

Par **Isael**, le **19/11/2013** à **12:01**

Ma grand mère paternel, veuve depuis 10 ans, a eu 5 enfants, mon père est décédé. Ses 4 enfants restant viennent de la mettre en maison de retraite, ils ont vidé sa maison sans qu'elle le sache, ils veulent vendre la maison mais ils ont besoin de mon accord! Je ne donnerai mon accord que si ma grand mère donne le sien ! En conséquences, ils me disent que financièrement, si la maison ne se vend pas que je dois payer, je le sais et ne suis pas contre mais voilà ma question: ma grand mère possède un placement à la CNP d'environ 40.000 euros, **quel moyen j'ai pour les obliger a ce que cet argent serve à ma grand mère?** J'ai bien compris qu'ils préfèrent se partager cet argent mais je ne trouve pas ça très honnête!! merci pour vos réponses